SOGEA RHONE ALPES
COMPTE DE RESULTAT **Clôture au 31 décembre 2023**

COMPTE DE RESULTAT		Exercice 2023			Exercice 2022
		France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services		81 887 388		81 887 388	71 790 139
Chiffres d'affaires nets		***81 887 388***		***81 887 388***	***71 790 139***
Production stockée					
Production immobilisée				17 130	73 346
Subventions d'exploitation				14 970	15 547
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				6 183 234	5 518 310
Autres produits				501 172	536 607
Total des produits d'exploitation (I)				***88 603 894***	***77 933 950***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				87 113	1 374
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				-440 969	440 822
Autres achats et charges externes				52 259 042	42 537 680
Impôts, taxes et versements assimilés				846 455	944 277
Salaires et traitements				18 483 233	16 456 408
Charges sociales				5 862 352	6 381 711
Dotations d'exploitation	sur immobilisations : Dotations aux amortissements			2 808 062	2 607 437
	sur immobilisations : Dotations aux provisions				
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			16 666	46 035
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			4 904 770	4 498 717
Autres charges				1 406 833	2 378 417
Total des charges d'exploitation (II)				***86 233 556***	***76 292 879***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				2 370 338	1 641 071
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				259 416	227 889
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				648 071	389 756
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés				85 481	12 803
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change				35	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)				***85 516***	***12 803***
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)					
RÉSULTAT FINANCIER				85 516	12 803
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)				2 067 198	1 492 007

SOGEA RHONE ALPES
COMPTE DE RESULTAT (suite)

Clôture au 31 décembre 2023

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 001
Produits exceptionnels sur opérations en capital	483 816	334 159
Reprises sur provisions et transferts de charges	23 710	15 985
Total des produits exceptionnels (VII)	***507 526***	***351 145***
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	40	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	65 738	11 875
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	46	4 193
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***65 825***	***16 068***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	**441 701**	**335 077**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	217 240	78 254
Impôts sur les bénéfices (X)	432 825	61 811
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	***89 456 352***	***78 525 787***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	***87 597 517***	***76 838 768***
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	***1 858 835***	***1 687 019***

SOGEA RHONE ALPES
BILAN ACTIF

Clôture au 31 décembre 2023

BILAN-ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets et droits similaires	5 909	5 408	501	1 104
Fonds commercial	3 010 438	1 346 885	1 663 554	1 663 554
Autres immobilisations incorporelles	70 068	70 068		
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	***3 086 415***	***1 422 361***	***1 664 054***	***1 664 657***
Terrains	625 233	412 024	213 209	216 276
Constructions	806 732	499 379	307 354	288 466
Installations techniques, matériel	14 366 957	9 718 002	4 648 956	4 377 944
Autres immobilisations corporelles	12 130 903	6 351 777	5 779 126	5 574 755
Immobilisations en cours	2 317		2 317	73 346
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	***27 932 143***	***16 981 182***	***10 950 961***	***10 530 787***
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				30 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 241 877		1 241 877	1 200 143
Autres immobilisations financières	157 420		157 420	146 706
TOTAL immobilisations financières	***1 399 297***		***1 399 297***	***1 376 849***
Total Actif immobilisé (II)	***32 417 855***	***18 403 542***	***14 014 313***	***13 572 293***
Matières premières, approvisionnements	1 749 158	91 915	1 657 243	1 229 940
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	***1 749 158***	***91 915***	***1 657 243***	***1 229 940***
Avances et acomptes versés sur commandes	138 798		138 798	31 117
Clients et comptes rattachés	24 815 354	71 540	24 743 815	21 313 237
Autres créances	12 057 761		12 057 761	7 749 920
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	***37 011 913***	***71 540***	***36 940 373***	***29 094 273***
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	1 218 802		1 218 802	3 972 976
TOTAL Disponibilités	***1 218 802***		***1 218 802***	***3 972 976***
Charges constatées d'avance	148 762		148 762	130 578
Total Actif Circulant (III)	***40 128 635***	***163 455***	***39 965 180***	***34 427 768***
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	***72 546 490***	***18 566 997***	***53 979 493***	***48 000 061***

SOGEA RHONE ALPES
BILAN PASSIF

Clôture au 31 décembre 2023

BILAN-PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
Capital social ou individuel	dont versé	3 300 000	3 300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		232 638	148 287
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :	9 690	9 690
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :		
TOTAL Réserves		**242 328**	**157 977**
Report à nouveau			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**1 858 835**	**1 687 019**
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		648	24 312
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		***5 401 811***	***5 169 308***
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)			
Provisions pour risques		472 857	583 311
Provisions pour charges		8 982 244	9 279 144
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		***9 455 102***	***9 862 455***
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		7 004 281	2 109 724
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs	413	413
TOTAL Dettes financières		***7 004 694***	***2 110 137***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		4 666 506	3 947 246
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 936 596	12 481 485
Dettes fiscales et sociales		10 560 752	10 206 570
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		402 118	4 021
Autres dettes		2 812 851	1 666 037
TOTAL Dettes d'exploitation		***31 378 822***	***28 305 359***
Produits constatés d'avance		739 064	2 552 802
TOTAL DETTES (IV)		***39 122 580***	***32 968 298***
Ecart de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		***53 979 493***	***48 000 061***

SOGEA RHONE ALPES
Société par actions simplifiée au capital de 3.300.000 €
Siège social : 34 Rue Antoine Primat – 69100 VILLEURBANNE
344.352.448 R.C.S. LYON

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1er MARS 2024

L'an 2024,
Le 1er mars,

VINCI CONSTRUCTION FRANCE (société par actions simplifiée au capital de 127.510.500 € ; siège social : L'archipel – 1973, boulevard de la défense – 92000 NANTERRE ; 380.448.944 R.C.S. NANTERRE) représentée par M. Mathieu JAHAN, dûment habilité aux fins des présentes, ci-après désignée l' « **Associé unique** »,

Titulaire de la totalité des 220.000 actions composant le capital de SOGEA RHONE ALPES, ci-après désignée la « **Société** ».

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2023 ;
- Le rapport de gestion du Président relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital social ;
- Le projet de statuts ;
- Le texte des décisions proposées.

PREND LES DECISIONS SUIVANTES :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat dudit exercice social 2023 ;
- Mandat du Président ;
- Mandat du commissaire aux comptes ;
- Attribution à l'Associé unique des actions SOGEA ENVIRONNEMENT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE reçues par votre Société le 1er janvier 2024 en rémunération de l'apport partiel d'actif par votre Société de sa branche complète et autonome d'activité « Travaux Hydrauliques et Environnement » exercée en région Franche-Comté incluant les activités de travaux hydrauliques, de réseaux secs, d'extraction de matériaux, de balayage, et de stockage de déchets à SOGEA ENVIRONNEMENT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ; modalités d'imputation et réduction, en conséquence, du capital social d'une somme de 210.000 € par voie d'annulation de 14.000 actions composant le capital social et détenues par VINCI Construction France ; conditions et modalités de cette réduction ;
- Modification corrélative de l'article 6 (intitulé « APPORTS – CAPITAL SOCIAL ») des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

Il approuve, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, le montant s'élevant à 34.711 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 dudit code et mentionnées dans le rapport de gestion du Président, ainsi que le montant de l'impôt correspondant d'une somme de 8.678 €.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, constatant que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 font ressortir un bénéfice de 1.858.834,72 €, décide d'affecter ledit bénéfice comme suit :

- Bénéfice de l'exercice	:	1.858.834,72 €
- Dotation de la réserve légale par un prélèvement de (le montant de la réserve légale est ainsi porté à 325.579,61 €)	:	92.941,74 €
- Formant un bénéfice distribuable de	:	1.765.892,98 €
- Affectation au poste « Report à nouveau » de	:	1.765.892,98 €

Il prend acte :

- qu'au titre des trois exercices sociaux précédents, les dividendes distribués ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL
2020	181.127,32 €
2021	1.489.854,48 €
2022	1.602.667,71 €

- que l'ensemble des revenus distribués à des personnes physiques est soumis au prélèvement forfaitaire unique ou « Flat Tax » de 30 % (CGI art. 200 A,1) ou, sur option, à l'imposition au barème progressif, après abattement de 40 % ;

- et qu'aucun montant de revenus non éligibles par nature aux dispositions précitées du code général des impôts n'a été distribué au titre de ces mêmes exercices.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, prenant acte de l'expiration du mandat de Président de Monsieur Stéphane GRAUPNER à l'issue des présentes décisions, décide de renouveler ledit mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue des décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés appelé(s) à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique, prenant acte de l'expiration du mandat de commissaire aux comptes de DELOITTE & ASSOCIES à l'issue des présentes décisions, décide de ne pas renouveler son mandat et de nommer en remplacement pour une durée de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés appelé(s) à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2029 :

- PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT (siège social : 63 rue de Villiers – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE ; 672.006.483 R.C.S. NANTERRE).

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance des rapports du Président et du commissaire aux comptes sur la réduction du capital social, et constatant que figurent à l'actif de la Société, pour une valeur nette de 2.000.000,00 €, 230.061 actions émises le 1er janvier 2024 par SOGEA ENVIRONNEMENT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE [société par actions simplifiée au capital de 12.000 € ; siège social : 13 Rue des Pins – 25110 AUTECHAUX ; 920.950.193 RCS BESANCON] en rémunération de l'apport partiel d'actif effectué le 1er janvier 2024, au profit de celle-ci, par la Société de sa branche complète et autonome d'activité « Travaux Hydrauliques et Environnement » exercée en région Franche-Comté incluant les activités de travaux hydrauliques, de réseaux secs, d'extraction de matériaux, de balayage, et de stockage de déchets, décide :

- de s'attribuer la totalité desdites 230.061 actions SOGEA ENVIRONNEMENT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE détenues par la Société suite à cet apport ;

- d'imputer la valeur de ces 230.061 actions SOGEA ENVIRONNEMENT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE comme suit :

- sur le poste « Report à nouveau » à hauteur de *[qui est ainsi soldé]*	1.765.892,98 €
- sur le poste « Réserves réglementées » à hauteur de *[qui est ainsi soldé]*	9.690,27 €
- sur le poste « Capital social » à hauteur de *[qui est ainsi ramené de 3.300.000 € à 3.090.000 €]*	210.000,00 €
- sur le surplus de réserve légale à hauteur de *[qui est ainsi ramenée de 325.579,61 € à 311.162,86 €]*	14.416,75 €
Soit pour un montant de	2.000.000,00 €

- et, en conséquence, de réduire le capital social d'un montant de 210.000 €, lequel sera ainsi ramené de 3.300.000 € à 3.090.000 € et ce, par voie d'annulation de 14.000 actions composant ce capital social et détenues par VINCI Construction France.

L'Associé unique prend acte, en tant que de besoin, que l'opération susvisée d'apport partiel d'actif de la Société à SOGEA ENVIRONNEMENT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, suivie de l'attribution à son profit des actions SOGEA ENVIRONNEMENT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE reçues par la Société en rémunération de cet apport s'analyse comme une opération globale dite de « scission partielle » (un « Apport-Attribution »), dans le cadre de l'application du régime fiscal de faveur prévu aux articles 210 A, 210 B et 115-2 du code général des impôts.

En application de la doctrine de l'Association Nationale des Sociétés par Actions (avis du comité juridique de l'ANSA en date du 3 mars 2004), la réduction de capital susvisée s'analyse comme une modalité de l'opération d'Apport-Attribution précitée, et en conséquence, seul est applicable le délai d'opposition des créanciers prévu par l'article L. 236-15 du code commerce dans le cadre d'un apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions.

SIXIEME DECISION

L'Associé unique décide, en conséquence de la réduction du capital social décidée ci-avant, de modifier l'article 6 (intitulé « APPORTS - CAPITAL SOCIAL ») des statuts de la Société, lequel est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

ARTICLE 6
APPORTS - CAPITAL SOCIAL

6-1 – APPORTS

[Le début de l'article est inchangé]

Par décisions en date du 1er mars 2024, l'associé unique a décidé de réduire le capital social d'un montant de 210.000 € pour le ramener de 3.300.000 € à 3.090.000 € et ce, par voie d'annulation de 14.000 actions d'un montant nominal de 15 € chacune composant le capital social.

6-2 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 3.090.000 € (TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS), divisé en 206.000 (DEUX CENT SIX MILLE) actions d'une valeur nominale de 15 € (QUINZE EUROS) chacune, intégralement libérées.

SEPTIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités où besoin sera.

VINCI CONSTRUCTION FRANCE
Représentée par M. Mathieu JAHAN

SOGEA RHONE ALPES

Société par actions simplifiée

34 rue Antoine Primat

69100 Villeurbanne

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

SOGEA RHONE ALPES

Société par actions simplifiée

34 rue Antoine Primat

69100 Villeurbanne

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'associé unique de la société SOGEA RHONE ALPES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOGEA RHONE ALPES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note de l'annexe « Règles et méthodes comptables - Résultat des contrats de construction », votre société comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement. Nous avons revu les hypothèses retenues et les calculs effectués par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Deloitte.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Deloitte.

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 février 2024

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Amnon Bendavid

COMPTES ANNUELS

SOGEA RHONE ALPES

Société par actions simplifiée

34 Rue Antoine Primat 69100 Villeurbanne

DATE DE CLOTURE : 31/12/2023

SOMMAIRE

Bilan - Actif..... 3
Bilan - Passif..... 4
Compte de résultat..... 5
Compte de résultat (suite)..... 6
ANNEXE..... 7

SOGEA RHONE ALPES
BILAN ACTIF **Clôture au 31 décembre 2023**

BILAN-ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets et droits similaires	5 909	5 408	501	1 104
Fonds commercial	3 010 438	1 346 885	1 663 554	1 663 554
Autres immobilisations incorporelles	70 068	70 068		
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	***3 086 415***	***1 422 361***	***1 664 054***	***1 664 657***
Terrains	625 233	412 024	213 209	216 276
Constructions	806 732	499 379	307 354	288 466
Installations techniques, matériel	14 366 957	9 718 002	4 648 956	4 377 944
Autres immobilisations corporelles	12 130 903	6 351 777	5 779 126	5 574 755
Immobilisations en cours	2 317		2 317	73 346
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	***27 932 143***	***16 981 182***	***10 950 961***	***10 530 787***
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				30 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 241 877		1 241 877	1 200 143
Autres immobilisations financières	157 420		157 420	146 706
TOTAL immobilisations financières	***1 399 297***		***1 399 297***	***1 376 849***
Total Actif Immobilisé (II)	***32 417 855***	***18 403 542***	***14 014 313***	***13 572 293***
Matières premières, approvisionnements	1 749 158	91 915	1 657 243	1 229 940
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	***1 749 158***	***91 915***	***1 657 243***	***1 229 940***
Avances et acomptes versés sur commandes	138 798		138 798	31 117
Clients et comptes rattachés	24 815 354	71 540	24 743 815	21 313 237
Autres créances	12 057 761		12 057 761	7 749 920
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	***37 011 913***	***71 540***	***36 940 373***	***29 094 273***
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	1 218 802		1 218 802	3 972 976
TOTAL Disponibilités	***1 218 802***		***1 218 802***	***3 972 976***
Charges constatées d'avance	148 762		148 762	130 578
Total Actif Circulant (III)	***40 128 635***	***163 455***	***39 965 180***	***34 427 768***
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	***72 546 490***	***18 566 997***	***53 979 493***	***48 000 061***

SOGEA RHONE ALPES
BILAN PASSIF

Clôture au 31 décembre 2023

BILAN-PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
Capital social ou individuel	dont versé :	3 300 000	3 300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		232 638	148 287
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :	9 690	9 690
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :		
TOTAL Réserves		**242 328**	**157 977**
Report à nouveau			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**1 858 835**	**1 687 019**
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		648	24 312
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		***5 401 811***	***5 169 308***
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)			
Provisions pour risques		472 857	583 311
Provisions pour charges		8 982 244	9 279 144
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		***9 455 102***	***9 862 455***
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		7 004 281	2 109 724
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :	413	413
TOTAL Dettes financières		***7 004 694***	***2 110 137***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		4 666 506	3 947 246
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 936 596	12 481 485
Dettes fiscales et sociales		10 560 752	10 206 570
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		402 118	4 021
Autres dettes		2 812 851	1 666 037
TOTAL Dettes d'exploitation		***31 378 822***	***28 305 359***
Produits constatés d'avance		739 064	2 552 802
TOTAL DETTES (IV)		***39 122 580***	***32 968 298***
Ecart de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		***53 979 493***	***48 000 061***

SOGEA RHONE ALPES
COMPTE DE RESULTAT **Clôture au 31 décembre 2023**

COMPTE DE RESULTAT			Exercice 2023			Exercice 2022
			France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services			81 887 388		81 887 388	71 790 139
Chiffres d'affaires nets			***81 887 388***		***81 887 388***	***71 790 139***
Production stockée						
Production immobilisée					17 130	73 346
Subventions d'exploitation					14 970	15 547
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					6 183 234	5 518 310
Autres produits					501 172	536 607
Total des produits d'exploitation (I)					***88 603 894***	***77 933 950***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					87 113	1 374
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					-440 969	440 822
Autres achats et charges externes					52 259 042	42 537 680
Impôts, taxes et versements assimilés					846 455	944 277
Salaires et traitements					18 483 233	16 456 408
Charges sociales					5 862 352	6 381 711
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements			2 808 062	2 607 437
		Dotations aux provisions				
	Sur actif circulant : dotations aux provisions				16 666	46 035
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				4 904 770	4 498 717
Autres charges					1 406 833	2 378 417
Total des charges d'exploitation (II)					***86 233 556***	***76 292 879***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION					2 370 338	1 641 071
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					259 416	227 889
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					648 071	389 756
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés					85 481	12 803
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change					35	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des produits financiers (V)					***85 516***	***12 803***
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)						
RÉSULTAT FINANCIER					85 516	12 803
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					2 067 198	1 492 007

SOGEA RHONE ALPES
COMPTE DE RESULTAT (suite)

Clôture au 31 décembre 2023

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 001
Produits exceptionnels sur opérations en capital	483 816	334 159
Reprises sur provisions et transferts de charges	23 710	15 985
Total des produits exceptionnels (VII)	***507 526***	***351 145***
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	40	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	65 738	11 875
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	46	4 193
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***65 825***	***16 068***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	441 701	335 077
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	217 240	78 254
Impôts sur les bénéfices (X)	432 825	61 811
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	***89 456 352***	***78 525 787***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	***87 597 517***	***76 838 768***
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	***1 858 835***	***1 687 019***

SOGEA RHONE ALPES

34 Rue Antoine Primat 69100 Villeurbanne

N°SIRET : 34435244800528

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

(en Euros)

I - Faits caractéristiques de l'exercice

II - Règles et méthodes comptables

III - Notes sur le bilan

IV - Notes sur le compte de résultat

V - Autres informations

I - Faits caractéristiques de l'exercice

Il est indiqué qu'aucun élément significatif n'a remis en cause la comparabilité des exercices.

II - Règles et méthodes comptables

Principes généraux :

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions règlementaires françaises du Plan Comptable Général (PCG) tel que décrit par le règlement ANC n°2014-03 et mis à jour de l'ensemble des règlements le modifiant.

Les données chiffrées de la présente annexe sont communiquées en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

• Résultat des contrats de construction

La société comptabilise le résultat de ses contrats de construction à long terme selon la méthode de l'avancement définie par les articles 622-2 à 622-7 du PCG. Le résultat constaté en fin de période correspond à la quote-part de résultat à terminaison acquise en fonction du pourcentage d'avancement technique des travaux.

Les produits de réclamation non encore acceptés par le client ne sont pas comptabilisés.

Dans le cas où une prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable.

• Comptabilisation des sociétés en participation

Les comptes des sociétés en participation gérées sont intégrés à 100% au bilan et au compte de résultat quelque soit le pourcentage de détention. La quote-part de résultat revenant aux associés non gérants est comptabilisée dans les rubriques «bénéfice transféré» ou «perte transférée».
Pour les sociétés en participation non gérées, la quote-part de résultat revenant à la société est comptabilisée dans les rubriques « bénéfice attribué » ou « perte supportée ».

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et amorties sur leur durée d'utilisation.

La société considère que l'amortissement linéaire reflète généralement l'usure normale des biens. Néanmoins, lorsqu'un amortissement dégressif est utilisé pour des raisons fiscales, la partie excédant l'amortissement qui aurait été constaté selon la méthode linéaire est comptabilisée :

- au passif du bilan, dans la rubrique «amortissements dérogatoires» ;
- au compte de résultat en charges exceptionnelles (ou en produits exceptionnels en cas de reprise d'amortissement dérogatoires).

Les durées d'amortissement retenues sont généralement les suivantes :

Immobilisations	Mode d'amortissement	Durée de l'amortissement
Concessions, brevets, licences	Linéaire	3 ans
Constructions	Linéaire	de 15 à 40 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	de 2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	de 3 à 10 ans
Mobilier, agencements	Linéaire	de 8 à 10 ans

La société applique les dispositions comptables de l'article 745 du PCG relatives au fonds commercial et au mali technique. Les impacts sont présentés dans les tableaux des immobilisations et des amortissements. Le mali technique de fusion est affecté en priorité à l'actif sous-jacent auquel il se rapporte et suit les modalités d'amortissement de cet actif le cas échéant ; à défaut il est comptabilisé en fonds commercial.
Les fonds comerciaux font l'objet d'un test de dépréciation annuel suivant l'approche d'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF) avec le taux de WACC communiqué annuellement par VINCI. L'UGT retenue pour le test est la société, sauf s'il est possible d'avoir une UGT d'un niveau plus fin.
En cas de perte de valeur du groupe d'actifs auquel il est affecté, le fonds commercial est déprécié en priorité. Il est interdit de reprendre une dépréciation de fonds commercial.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières se composent principalement de titres de participations, de dépôts et cautionnements, et de prêts dans le cadre de l'effort à la construction.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. En application de l'article 221-1 du PCG renvoyant à l'article 213-8, la société a choisi l'option d'intégrer les frais liés à leur acquisition dans ce coût. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'utilité est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant le cas échéant rectifiée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises et approvisionnements sont évalués selon une seule méthode : la méthode du premier entré - premier sorti. Leur valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.
Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas à la clôture pour analyser le niveau de risque de non recouvrement. En fonction de cette appréciation, une provision pour dépréciation est éventuellement comptabilisée.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciées lorsque celui-ci est supérieur à leur valeur de marché.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère estimatif mais sont destinées à couvrir des risques que des évènements survenus ou en cours rendent probables à la clôture. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation née du risque.

Les provisions pour service après vente couvrent les obligations nées dans le cadre des garanties légales sur les chantiers. Elles sont estimées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes et de manière individuelle sur la base des désordres identifiés.

Des provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire.

Les provisions pour charges sur chantiers comprennent notamment le coût des travaux restant à réaliser sur les chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait

Les provisions pour litiges concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs, ainsi que des provisions pour litiges prud'homaux.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques exceptionnels sont destinées à couvrir des risques à caractère non récurrent.

Provisions pour avantages au personnel

La provision relative aux médailles du travail est prise en compte à la clôture de l'exercice. Elle est calculée sur la base des salariés présents dans la société à la date de clôture. Elle est évaluée selon la méthode actuarielle progressive (méthode des unités de crédits projetés), en retenant l'ensemble des échelons de médailles.

Les engagements de retraite concernant les indemnités de fin de carrière et les régimes complémentaires du personnel en activité sont portés en engagements hors bilan. Ces engagements sont évalués selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédits projetés. Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, qui font l'objet d'une cotisation à un régime de prévoyance extérieur, sont enregistrés en résultat au fur et à mesure des cotisations appelées.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté selon la méthode de l'avancement. Il correspond à l'ensemble des activités méritées à la date d'arrêté des comptes. Si les facturations sont inférieures à l'activité méritée, les travaux concernés sont comptabilisés en chiffres d'affaires et en "Clients - factures à établir". Si les facturations sont supérieures à l'activité méritée, l'excédent est comptabilisé en diminution des produits par un ajustement inscrit en "Produits constatés d'avance"

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent :

- les redevances de marques ou de brevets,
- les restitutions de pénalités sur marchés ou sur contrats, et les indemnités diverses reçues de tiers,
- les produits de location d'immeubles et les produits divers de gestion courante.

Les transferts de charges de personnel comprennent les aides perçues au titre de l'activité partielle.

Charges d'exploitation

Le cas échéant, les pénalités sur marchés clients sont comptabilisées en autres charges d'exploitation.

Résultat courant

Le résultat courant comprend le résultat de l'exploitation ainsi que les charges et produits liés au financement net des activités. Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent tels que les coûts et provisions associés aux cessions d'actifs hors exploitation, les coûts de fermeture de sites et les charges de restructuration.

Changements comptables

Le cas échéant, la société fait mention de toutes les informations nécessaires à la compréhension des changements comptables.

III - Notes sur le bilan

• Immobilisations

La variation des immobilisations, en valeurs brutes, se présente comme suit (en €)

En €	31/12/2022	ENTREES	SORTIES	APPORT FUSION		Reclassement	31/12/2023
				ENTREES	SORTIES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et développement							
Fonds commercial	3 010 438	813 505	813 505				3 010 438
Logiciels	76 428		6 361				70 068
Immobilisations en cours							
Autres immobilisations incorporelles	5 909						5 909
Sous-total	**3 092 775**	**813 505**	**819 865**				**3 086 415**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	625 233						625 233
Constructions	771 774	34 958					806 732
Mali de fusion sur actifs corporels							
Matériel et outillage	13 269 262	1 845 923	748 227				14 366 957
Matériel de transport	9 579 857	1 445 315	372 040				10 653 132
Autres immobilisations	1 454 325	38 205	14 759				1 477 771
Immobilisations en cours	73 346		71 029				2 317
Sous-total	**25 773 797**	**3 364 401**	**1 206 055**				**27 932 143**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Titres de participation et créances rattachées à des particip.	30 000		30 000				
Autres titres immobilisées							
Prêts et autres immobilisations financières	1 346 849	116 487	64 038				1 399 297
Sous-total	**1 376 849**	**116 487**	**94 038**				**1 399 297**
TOTAL	**30 243 421**	**4 294 392**	**2 119 958**				**32 417 855**

-
-
-

A la clôture de l'exercice, le poste Fonds commercial est composé des principaux éléments suivants :
- Fonds de fusion SNEC 120 000 € // Sogea FC 429 619.80 € (Ex SBM TP pour 386 304.55 € + ex LEJEUNE BALAYAGE 15 244.90 € + ex CBFC 15 244.90€)
- Fonds de fusion COCA SUD EST 180 000 € // BARBAZ 219 526.68 € // SATP 11 433.68 €
- Fonds fusion SBM LEJEUNE 386 304.35 € // SOGEA FC 647 104.44 € // élimination titres SBM 1 016 449.13 €

- Amortissements des immobilisations

En €	31/12/2022	DOTATIONS	REPRISES	APPORT FUSION		31/12/2023
				DOTATIONS	REPRISES	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	81 234	603	6 361			75 476
Sous-total	**81 234**	**603**	**6 361**			**75 476**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	408 958	3 066				412 024
Constructions	483 308	16 071				499 379
Mali de fusion sur actifs corporels						
Matériel et outillage	8 891 318	1 509 688	683 004			9 718 002
Matériel de transport	4 483 031	1 158 236	372 040			5 269 227
Autres immobilisations	976 395	120 398	14 244			1 082 549
Sous-total	**15 243 010**	**2 807 459**	**1 069 288**			**16 981 182**
TOTAL	**15 324 244**	**2 808 062**	**1 075 648**			**17 056 658**

- Dépréciations des immobilisations

En €	31/12/2022	DOTATIONS	REPRISES	APPORT FUSION		31/12/2023
				DOTATIONS	REPRISES	
DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 346 885					1 346 885
DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
- Dépréciations titres de participation						
- Dépréciations autres immobilisations financières						
TOTAL	**1 346 885**					**1 346 885**

La dépréciation du mali de fusion s'élève à XXX(*) Euros.
Les modalités de dépréciation du mali sont les suivantes :
- N/A
-
(*) : montant du solde du compte 291871 : "Dépréciation du mali de fusion sur actifs corporels"

Les mouvements significatifs des dotations et reprises de l'exercice concernent :
- N/A
-
-

• Échéances des créances

En €	TOTAL	- 1 AN	+ 1 AN	+ 5 ANS
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Créances rattachées à des participations				
Prêts	1 241 877		1 241 877	
Autres immobilisations financières	157 420	157 420		
COMPTES DE TIERS				
Créances clients & comptes rattachés	24 815 354	24 815 354		
Personnel et comptes rattachés	1 857	1 857		
Organismes sociaux	24 617	24 617		
Etat & collectivités publiques	3 057 168	3 057 168		
Groupe et associés (comptes courants)	7 937 084	7 937 084		
Autres débiteurs	1 622 956	1 622 956		
COMPTES FINANCIERS				
Valeurs mobilières de placement				
Banques & valeurs à l'encaissement, caisse	1 218 802	1 218 802		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	148 762	148 762		
TOTAL	**40 225 897**	**38 984 020**	**1 241 877**	

• Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

En €	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières	705 172	660 244
Créances clients et comptes rattachés	13 468 236	14 425 437
Autres créances	40 789	146 886
Banque et établissements financiers		
Produits à recevoir	**14 214 197**	**15 232 568**

• Dépréciations de l'actif circulant

En €	31/12/2022	VARIATION DE L'EXERCICE				31/12/2023
		DOTATIONS	REPRISES	APPORT FUSION et AUTRES		
				DOTATIONS	REPRISES	
Dépréciations stocks et en cours	78 249	13 666				91 915
Dépréciations comptes clients	77 900	3 000	9 360			71 540
Autres provisions pour dépréciation						
TOTAL	**156 149**	**16 666**	**9 360**			**163 455**

Les mouvements significatifs des dotations et reprises de l'exercice concernent :

-
-
-

• Comptes de régularisation - actif

Charges constatées d'avance en € : **148 762** dont exploitation : 148 762
financier :
exceptionnel :

• Capital Social

Constitution du capital social

Actions ou parts	Nombre	Valeur nominale en €	Valeur totale (en €)
31/12/2022			
Actions émises pendant l'exercice	220 000	15,00	3 300 000
Actions remboursées ou annulées pendant l'exercice			
Réduction de la valeur nominale			
31/12/2023	**220 000**	**15,00**	**3 300 000**

La Société fait partie du Groupe VINCI qui détient la totalité des actions par l'intermédiaire de sa filiale VINCI CONSTRUCTION France. Elle est comprise dans le périmètre de consolidation de ce Groupe (intégration globale).

Variation des capitaux propres

En €	31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Résultat de l'exercice	Autres Variations	31/12/2023
Capital social	3 300 000				3 300 000
Réserves	157 977	84 351			242 328
Primes					
Report à nouveau					
Résultat	1 687 019	-1 687 019	1 858 835		1 858 835
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées	24 312			-23 663	648
Acompte sur dividendes					
TOTAL	**5 169 308**	**-1 602 668**	**1 858 835**	**-23 663**	**5 401 811**

• Provisions

La variation des provisions se présente comme suit (en €)

En €	31/12/2022	VARIATION DE L'EXERCICE				31/12/2023
		DOTATIONS	REPRISES		APPORT FUSION et AUTRES	
			AVEC UTILISATION	SANS OBJET	DOTATIONS	REPRISES	
PROVISIONS REGLEMENTEES							
Amortissements dérogatoires	24 312	46	23 710				648
Autres provisions reglementées							
Sous-total	**24 312**	**46**	**23 710**				**648**
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES							
Provisions pour litiges	285 885	0	123 421				162 464
Provisions SAV	94 425	-0	50 032				44 393
Provisions pour pertes à terminaison	203 000	270 000	207 000				266 000
Provisions pour amendes et pénalités							
Provisions pour risques financiers							
Autres provisions pour risques et charges	9 279 144	4 634 770	4 931 669				8 982 244
Sous-total	**9 862 455**	**4 904 770**	**5 312 123**				**9 455 102**
TOTAL	**9 886 766**	**4 904 816**	**5 335 833**				**9 455 750**

Les autres provisions pour risques et charges couvrent pour l'essentiel :
. prov médailles 429 114 € / prov autres charges 2 118 402 € / prov remise en état carrière 23 000 € / prov autres charges perso 91 133 €
. prov fin de chantier repliement 16 195 € / prov fin de chantier 6 304 400 €

Il a été décidé de constituer au cours de l'exercice un certain nombre de provisions notamment :
. prov autres charges 1 020 670 € / prov autres charges perso 33 500 € / prov p/fin de chantier 3 580 600 €

• Echéances des dettes

En €	TOTAL	- 1 AN	+ 1 AN	- 5 ANS
DETTES FINANCIERES				
Emprunts auprès d'établissements de crédit				
Soldes créditeurs de banques	7 004 281	7 004 281		
Autres emprunts	413	413		
Dettes rattachées à des participations				
Comptes courants de trésorerie Groupe				
Sous-total	7 004 694	7 004 694		
Avances et acomptes reçus sur commandes	4 666 506	4 666 506		
DETTES D'EXPLOITATION				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 936 596	12 936 596		
Personnel et comptes rattachés	3 870 508	3 870 508		
Organismes sociaux	1 396 006	1 396 006		
Etat et collectivités publiques sauf IS	5 255 120	5 255 120		
Groupe et associés	1 504 950	1 504 950		
Autres dettes	1 347 019	1 347 019		
Sous-total	30 976 704	30 976 704		
DETTES DIVERSES				
Sur immobilisations	402 118	402 118		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	739 064	739 064		
TOTAL	**39 122 580**	**39 122 580**		

Aucune de ces dettes n'est garantie par des sûretés réelles.

• Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

En €	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 468 141	8 481 896
Dettes fiscales et sociales	4 304 862	3 170 741
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	400 132	370 790
Intérêts courus sur découvert et CBC		
Charges à payer	**14 173 136**	**12 023 428**

• Comptes de régularisation - passif :

Produits constatés d'avance en € : **739 064** dont exploitation : 739 064
financier :
exceptionnel :

IV - Notes sur le compte de résultat

- Ventilation du chiffre d'affaires

En €	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Chiffre d'affaires comptable	81 887 388	71 790 139	10 097 249

Répartition par secteur d'activité (en €)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Hydraulique	81 887 388	71 790 139	10 097 249
Total	**81 887 388**	**71 790 139**	**10 097 249**

- Résultat financier

En €	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Revenus des titres de participation			
Reprises de provisions financières			
Autres produits financiers	85 516	12 803	72 713
Dotations aux provisions financières			
Autres charges financières			
Total résultat financier	**85 516**	**12 803**	**72 713**

- Résultat exceptionnel

En €	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Résultat sur cessions d'immobilisations	418 078	322 284	95 794
Charges de restructuration			
Provisions et amortissements	23 663	11 792	11 872
Divers	-40	1 001	-1 041
Total résultat exceptionnel	**441 701**	**335 077**	**106 624**

- Impôts

La société est redevable de l'impôt sur les sociétés.
La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe VINCI.

- Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

En €	Résultat avant impôt	Participation	Impôt dû	Résultat comptable
Résultat courant	2 067 198		432 825	1 634 373
Résultat exceptionnel	441 701			441 701
Total	**2 508 900**	**217 240**	**432 825**	**1 858 835**

V - Autres informations

• Engagements Hors bilan

En €	Sûretés personnelles	Autres	Total engagements donnés	*Dont parties liées*	Total engagements reçus	*Dont parties liées*
Cautions de soumission						
Bonne exécution	167 136		167 136		20 052	
Restitutions d'avance	6 415 975		6 415 975		5 819	
Retenues de garanties	12 171 424		12 171 424		1 059 582	
Paiement à terme des sous-traitants	610 718		610 718		1 377 866	
Paiement à terme des fournisseurs						
Autres (dont garanties de maison-mère)	164 522		164 522		4 069	
Sous-total engagements sur marchés	**19 529 775**		**19 529 775**		**2 467 388**	
Autres (hypothèques, nantissements ...)						
Crédit bail et locations financements						
Garanties solidaires des associés des sociétés de personnes						
Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière		1 141 771	1 141 771			
Total engagements donnés	**19 529 775**	**1 141 771**	**20 671 546**			
Total engagements reçus					**2 467 388**	

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière ont été déterminés selon la méthode préconisée par l'IFRIC et en retenant les éléments suivants pour le calcul :

	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	3,20%	3,25%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des salaires (hors inflation)	3,00%	3,00%

Table de mortalité : Insee 15-17 H/F

• Information sur la fiscalité différée ou latente

Les accroissements et allégements de la dette future d'impôts provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges se présentent comme suit :

Accroissement de la dette future d'impôts :

En €	Base	Montant de l'impôt (taux normal)
Amortissements dérogatoires	648	162
Autres		
Total accroissement de la dette future d'impôts	**648**	**162**

Allégement de la dette future d'impôts

En €	Base	Montant de l'impôt (taux normal)
Provisions pour pertes à terminaison	266 000	66 500
Provisions de restructuration		
Provisions pour Organic	116 135	29 034
Provisions pour risque financier		
Provisions pour participation des salariés	201 934	50 483
Autres provisions temporaires non déductibles		
Déficits reportables fiscalement		
Total allégement de la dette future d'impôts (b)	**584 069**	**146 017**

Total allégement de la dette future d'impôt (créance nette future d'impôt) :

Total (b) - (a)	**583 420**	**145 855**

Exercice	Taux normal
2022	25,00%
2023	25,00%

• Engagements relatifs aux contrats de crédit bail

Immobilisations prises en crédit-bail :

Postes du bilan en €	Coût d'entrée	Dotation aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains				
Construction				
Installations techniques, matériel et outillage		*NEANT*		
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Total engagements				

Engagements de crédit-bail :

En €	Redevances payées		Redevances restant à payer			
	De l'exercice	Cumulées	1 an au	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total
Terrains						
Construction						
Installations techniques, matériel et outillage		*NEANT*				
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Total						

• Montant des rémunérations allouées aux dirigeants

La rémunération allouée aux organes de direction n'est pas communiquée car cela reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

• Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen se répartit comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Ingénieurs et cadres	56	57
Agents de maîtrise et techniciens	112	112
Ouvriers	262	257
Total	430	426

• Identité des sociétés consolidantes

VINCI CONSTRUCTION SAS : RCS Nanterre 348 866 260 - 1973 boulevard de la Défense - 92000 Nanterre
VINCI SA : RCS Nanterre 552 037 806 - 1973 boulevard de la Défense - 92000 Nanterre

• Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.

	Valeurs comptables des titres détenus (en €)		Prets et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en €)	Observations
	Brute	Nette				
Filiales françaises (ensemble)						
Filiales étrangères (ensemble)						

• Informations sur les créances et dettes représentées par des effets de commerce

En €	31/12/2023
Créances clients	
Disponibilités	
Dettes fournisseurs	
Dettes sur immobilisations	
Total	

NEANT

• Litiges et arbitrages

Il n'existe à la connaissance de la société aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la société.

• Changements comptables

Il est indiqué que la société a perçu 1 196.86 € au titre de l'allocation chômage partiel sur l'exercice. Cette aide publique a été comptabilisée en compte de transferts de charges

• Autres informations

Néant

• Evénements postérieurs à la clôture

"l'établissement Sogea Franche-Comté a quitté le périmètre de la société Sogéa Rhône Alpes le 01/01/2024 sous forme d'un apport partiel d'actif ; la branche apportée sera rattachée à la société Sogéa Environnement Bourgogne Franche-Comté.

SOGEA RHONE ALPES

34 Rue Antoine Primat 69100 Villeurbanne

N°SIRET : 34435244800528

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

(en Euros)

I - Faits caractéristiques de l'exercice

II - Règles et méthodes comptables

III - Notes sur le bilan

IV - Notes sur le compte de résultat

V - Autres informations

I - Faits caractéristiques de l'exercice

Il est indiqué qu'aucun élément significatif n'a remis en cause la comparabilité des exercices

II - Règles et méthodes comptables

Principes généraux :

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions réglementaires françaises du Plan Comptable Général (PCG) tel que décrit par le règlement ANC n°2014-03 et mis à jour de l'ensemble des règlements le modifiant.

Les données chiffrées de la présente annexe sont communiquées en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

• Résultat des contrats de construction

La société comptabilise le résultat de ses contrats de construction à long terme selon la méthode de l'avancement définie par les articles 622-2 à 622-7 du PCG. Le résultat constaté en fin de période correspond à la quote-part de résultat à terminaison acquise en fonction du pourcentage d'avancement technique des travaux.

Les produits de réclamation non encore acceptés par le client ne sont pas comptabilisés.

Dans le cas où une prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable.

• Comptabilisation des sociétés en participation

Les comptes des sociétés en participation gérées sont intégrés à 100% au bilan et au compte de résultat quelque soit le pourcentage de détention. La quote-part de résultat revenant aux associés non gérants est comptabilisée dans les rubriques «bénéfice transféré» ou «perte transférée».
Pour les sociétés en participation non gérées, la quote-part de résultat revenant à la société est comptabilisée dans les rubriques « bénéfice attribué » ou « perte supportée »

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et amorties sur leur durée d'utilisation.

La société considère que l'amortissement linéaire reflète généralement l'usure normale des biens. Néanmoins, lorsqu'un amortissement dégressif est utilisé pour des raisons fiscales, la partie excédant l'amortissement qui aurait été constaté selon la méthode linéaire est comptabilisée :

- au passif du bilan, dans la rubrique «amortissements dérogatoires» ;
- au compte de résultat en charges exceptionnelles (ou en produits exceptionnels en cas de reprise d'amortissement dérogatoires).

Les durées d'amortissement retenues sont généralement les suivantes :

Immobilisations	Mode d'amortissement	Durée de l'amortissement
Concessions, brevets, licences	Linéaire	3 ans
Constructions	Linéaire	de 15 à 40 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	de 2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	de 3 à 10 ans
Mobilier, agencements	Linéaire	de 8 à 10 ans

La société applique les dispositions comptables de l'article 745 du PCG relatives au fonds commercial et au mali technique. Les impacts sont présentés dans les tableaux des immobilisations et des amortissements. Le mali technique de fusion est affecté en priorité à l'actif sous-jacent auquel il se rapporte et suit les modalités d'amortissement de cet actif le cas échéant ; à défaut il est comptabilisé en fonds commercial.
Les fonds commerciaux font l'objet d'un test de dépréciation annuel suivant l'approche d'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF) avec le taux de WACC communiqué annuellement par VINCI. L'UGT retenue pour le test est la société, sauf s'il est possible d'avoir une UGT d'un niveau plus fin.
En cas de perte de valeur du groupe d'actifs auquel il est affecté, le fonds commercial est déprécié en priorité. Il est interdit de reprendre une dépréciation de fonds commercial

Immobilisations financières

Les immobilisations financières se composent principalement de titres de participations, de dépôts et cautionnements, et de prêts dans le cadre de l'effort à la construction.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. En application de l'article 221-1 du PCG renvoyant à l'article 213-8, la société a choisi l'option d'intégrer les frais liés à leur acquisition dans ce coût. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'utilité est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant le cas échéant rectifiée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises et approvisionnements sont évalués selon une seule méthode : la méthode du premier entré - premier sorti. Leur valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.
Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas à la clôture pour analyser le niveau de risque de non recouvrement. En fonction de cette appréciation, une provision pour dépréciation est éventuellement comptabilisée.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciées lorsque celui-ci est supérieur à leur valeur de marché.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère estimatif mais sont destinées à couvrir des risques que des évènements survenus ou en cours rendent probables à la clôture. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation née du risque.

Les provisions pour service après vente couvrent les obligations nées dans le cadre des garanties légales sur les chantiers. Elles sont estimées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes et de manière individuelle sur la base des désordres identifiés.

Des provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire.

Les provisions pour charges sur chantiers comprennent notamment le coût des travaux restant à réaliser sur les chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait

Les provisions pour litiges concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co traitants ou fournisseurs, ainsi que des provisions pour litiges prud'homaux.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques exceptionnels sont destinées à couvrir des risques à caractère non récurrent.

Provisions pour avantages au personnel

La provision relative aux médailles du travail est prise en compte à la clôture de l'exercice. Elle est calculée sur la base des salariés présents dans la société à la date de clôture. Elle est évaluée selon la méthode actuarielle progressive (méthode des unités de crédits projetés), en retenant l'ensemble des échelons de médailles.

Les engagements de retraite concernant les indemnités de fin de carrière et les régimes complémentaires du personnel en activité sont portés en engagements hors bilan. Ces engagements sont évalués selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédits projetés. Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, qui font l'objet d'une cotisation à un régime de prévoyance extérieur, sont enregistrés en résultat au fur et à mesure des cotisations appelées.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté selon la méthode de l'avancement. Il correspond à l'ensemble des activités méritées à la date d'arrêté des comptes. Si les facturations sont inférieures à l'activité méritée, les travaux concernés sont comptabilisés en chiffres d'affaires et en "Clients - factures à établir". Si les facturations sont supérieures à l'activité méritée, l'excédent est comptabilisé en diminution des produits par un ajustement inscrit en "Produits constatés d'avance"

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent :

- les redevances de marques ou de brevets,
- les restitutions de pénalités sur marchés ou sur contrats, et les indemnités diverses reçues de tiers,
- les produits de location d'immeubles et les produits divers de gestion courante.

Les transferts de charges de personnel comprennent les aides perçues au titre de l'activité partielle.

Charges d'exploitation

Le cas échéant, les pénalités sur marchés clients sont comptabilisées en autres charges d'exploitation.

Résultat courant

Le résultat courant comprend le résultat de l'exploitation ainsi que les charges et produits liés au financement net des activités. Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent tels que les coûts et provisions associés aux cessions d'actifs hors exploitation, les coûts de fermeture de sites et les charges de restructuration.

Changements comptables

Le cas échéant, la société fait mention de toutes les informations nécessaires à la compréhension des changements comptables

III - Notes sur le bilan

• Immobilisations

La variation des immobilisations, en valeurs brutes, se présente comme suit (en €)

En €	31/12/2022	ENTREES	SORTIES	APPORT FUSION		Reclassement	31/12/2023
				ENTREES	SORTIES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et développement							
Fonds commercial	3 010 438	813 505	813 505				3 010 438
Logiciels	76 428		6 361				70 068
Immobilisations en cours							
Autres immobilisations incorporelles	5 909						5 909
Sous-total	**3 092 775**	**813 505**	**819 865**				**3 086 415**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	625 233						625 233
Constructions	771 774	34 958					806 732
Mali de fusion sur actifs corporels							
Matériel et outillage	13 269 262	1 845 923	748 227				14 366 957
Matériel de transport	9 579 857	1 445 315	372 040				10 653 132
Autres immobilisations	1 454 325	38 205	14 759				1 477 771
Immobilisations en cours	73 346		71 029				2 317
Sous-total	**25 773 797**	**3 364 401**	**1 206 055**				**27 932 143**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Titres de participation et créances rattachées à des particip	30 000		30 000				
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	1 346 849	116 487	64 038				1 399 297
Sous-total	**1 376 849**	**116 487**	**94 038**				**1 399 297**
TOTAL	**30 243 421**	**4 294 392**	**2 119 958**				**32 417 855**

-
-
-

A la clôture de l'exercice, le poste Fonds commercial est composé des principaux éléments suivants :
- Fonds de fusion SNEC 120 000 € // Sogea FC 429 619.86 € (Ex SBM TP pour 386 304.55 € + ex LEJEUNE BALAYAGE 15 244.90 € + ex CBFC 15 244.90€)
- Fonds de fusion COCA SUD EST 180 000 € // BARBAZ 219 526.68 € // SATP 11 433.68 €
- Fonds fusion SBM LEJEUNE 386 304.35 € // SOGEA FC 647 104.44 € // élimination titres SBM 1 016 449.13 €

- Amortissements des immobilisations

En €	31/12/2022	DOTATIONS	REPRISES	APPORT FUSION		31/12/2023
				DOTATIONS	REPRISES	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	81 234	603	6 361			75 476
Sous-total	81 234	603	6 361			75 476
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	408 958	3 066				412 024
Constructions	483 308	16 071				499 379
Mali de fusion sur actifs corporels						
Matériel et outillage	8 891 318	1 509 688	683 004			9 718 002
Matériel de transport	4 483 031	1 158 236	372 040			5 269 227
Autres immobilisations	976 395	120 398	14 244			1 082 549
Sous-total	15 243 010	2 807 459	1 069 288			16 981 182
TOTAL	15 324 244	2 808 062	1 075 648			17 056 658

- Dépréciations des immobilisations

En €	31/12/2022	DOTATIONS	REPRISES	APPORT FUSION		31/12/2023
				DOTATIONS	REPRISES	
DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 346 885					1 346 885
DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
- Dépréciations titres de participation						
- Dépréciations autres immobilisations financières						
TOTAL	1 346 885					1 346 885

La dépréciation du mali de fusion s'élève à XXX(*) Euros.
Les modalités de dépréciation du mali sont les suivantes :
- N/A
-
(*) : montant du solde du compte 291871 : "Dep réciation du mali de fusion sur actifs corporels"

Les mouvements significatifs des dotations et reprises de l'exercice concernent :
- N/A
-
-

• Échéances des créances

En €	TOTAL	- 1 AN	+ 1 AN	+ 5 ANS
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Créances rattachées à des participations				
Prêts	1 241 877		1 241 877	
Autres immobilisations financières	157 420	157 420		
COMPTES DE TIERS				
Créances clients & comptes rattachés	24 815 354	24 815 354		
Personnel et comptes rattachés	1 857	1 857		
Organismes sociaux	24 617	24 617		
Etat & collectivités publiques	3 057 168	3 057 168		
Groupe et associés (comptes courants)	7 937 084	7 937 084		
Autres débiteurs	1 622 956	1 622 956		
COMPTES FINANCIERS				
Valeurs mobilières de placement				
Banques & valeurs à l'encaissement, caisse	1 218 802	1 218 802		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	148 762	148 762		
TOTAL	40 225 897	38 984 020	1 241 877	

• Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

En €	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières	705 172	660 244
Créances clients et comptes rattachés	13 468 236	14 425 437
Autres créances	40 789	146 886
Banque et établissements financiers		
Produits à recevoir	14 214 197	15 232 568

• Dépréciations de l'actif circulant

En €	31/12/2022	VARIATION DE L'EXERCICE				31/12/2023
		DOTATIONS	REPRISES	APPORT FUSION et AUTRES		
				DOTATIONS	REPRISES	
Dépréciations stocks et en cours	78 249	13 666				91 915
Dépréciations comptes clients	77 900	3 000	9 360			71 540
Autres provisions pour dépréciation						
TOTAL	156 149	16 666	9 360			163 455

Les mouvements significatifs des dotations et reprises de l'exercice concernent :
-
-
-

• Comptes de régularisation - actif

Charges constatées d'avance en € : 148 762 dont exploitation : 148 762
financier :
exceptionnel :

• Capital Social

Constitution du capital social

Actions ou parts	Nombre	Valeur nominale en €	Valeur totale (en €)
31/12/2022			
Actions émises pendant l'exercice	220 000	15,00	3 300 000
Actions remboursées ou annulées pendant l'exercice			
Réduction de la valeur nominale			
31/12/2023	220 000	15,00	3 300 000

La Société fait partie du Groupe VINCI qui détient la totalité des actions par l'intermédiaire de sa filiale VINCI CONSTRUCTION France. Elle est comprise dans le périmètre de consolidation de ce Groupe (intégration globale).

Variation des capitaux propres

En €	31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Résultat de l'exercice	Autres Variations	31/12/2023
Capital social	3 300 000				3 300 000
Réserves	157 977	84 351			242 328
Primes					
Report à nouveau					
Résultat	1 687 019	-1 687 019	1 858 835		1 858 835
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées	24 312			-23 663	648
Acompte sur dividendes					
TOTAL	5 169 308	-1 602 668	1 858 835	-23 663	5 401 811

• Provisions

La variation des provisions se présente comme suit (en €)

En €	31/12/2022	VARIATION DE L'EXERCICE					31/12/2023
		DOTATIONS	REPRISES		APPORT FUSION et AUTRES		
			AVEC UTILISATION	SANS OBJET	DOTATIONS	REPRISES	
PROVISIONS REGLEMENTEES							
Amortissements dérogatoires	24 312	46	23 710				648
Autres provisions réglementées							
Sous-total	24 312	46	23 710				648
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES							
Provisions pour litiges	285 885	0	123 421				162 464
Provisions SAV	94 425	-0	50 032				44 393
Provisions pour pertes à terminaison	203 000	270 000	207 000				266 000
Provisions pour amendes et pénalités							
Provisions pour risques financiers							
Autres provisions pour risques et charges	9 279 144	4 634 770	4 931 669				8 982 244
Sous-total	9 862 455	4 904 770	5 312 123				9 455 102
TOTAL	9 886 766	4 904 816	5 335 833				9 455 750

Les autres provisions pour risques et charges couvrent pour l'essentiel :
. prov médailles 429 114 € / prov autres charges 2 118 402 € / prov remise en état carrière 23 000 € / prov autres charges perso 91 133 €
prov fin de chantier repliement 16 195 € / prov fin de chantier 6 304 400 €

Il a été décidé de constituer au cours de l'exercice un certain nombre de provisions notamment :
prov autres charges 1 020 670 € / prov autres charges perso 33 500 € / prov p/fin de chantier 3 580 600 €

• Echéances des dettes

En €	TOTAL	- 1 AN	+ 1 AN	+ 5 ANS
DETTES FINANCIERES				
Emprunts auprès d'établissements de crédit				
Soldes créditeurs de banques	7 004 281	7 004 281		
Autres emprunts	413	413		
Dettes rattachées à des participations				
Comptes courants de trésorerie Groupe				
Sous-total	7 004 694	7 004 694		
Avances et acomptes reçus sur commandes	4 666 506	4 666 506		
DETTES D'EXPLOITATION				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 936 596	12 936 596		
Personnel et comptes rattachés	3 870 508	3 870 508		
Organismes sociaux	1 396 006	1 396 006		
Etat et collectivités publiques sauf IS	5 255 120	5 255 120		
Groupe et associés	1 504 950	1 504 950		
Autres dettes	1 347 019	1 347 019		
Sous-total	30 976 704	30 976 704		
DETTES DIVERSES				
Sur immobilisations	402 118	402 118		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	739 064	739 064		
TOTAL	39 122 580	39 122 580		

Aucune de ces dettes n'est garantie par des sûretés réelles.

• Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

En €	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 468 141	8 481 896
Dettes fiscales et sociales	4 304 862	3 170 741
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	400 132	370 790
Intérêts courus sur découvert et CBC		
Charges à payer	14 173 136	12 023 428

• Comptes de régularisation - passif

Produits constatés d'avance en € : **739 064** dont exploitation 739 064
financier :
exceptionnel :

IV - Notes sur le compte de résultat

• Ventilation du chiffre d'affaires

En €	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Chiffre d'affaires comptable	81 887 388	71 790 139	10 097 249

Répartition par secteur d'activité (en €)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Hydraulique	81 887 388	71 790 139	10 097 249
Total	81 887 388	71 790 139	10 097 249

• Résultat financier

En €	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Revenus des titres de participation			
Reprises de provisions financières			
Autres produits financiers	85 516	12 803	72 713
Dotations aux provisions financières			
Autres charges financières			
Total résultat financier	85 516	12 803	72 713

• Résultat exceptionnel

En €	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Résultat sur cessions d'immobilisations	418 078	322 284	95 794
Charges de restructuration			
Provisions et amortissements	23 663	11 792	11 872
Divers	-40	1 001	-1 041
Total résultat exceptionnel	441 701	335 077	106 621

• Impôts

La société est redevable de l'impôt sur les sociétés.
La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe VINCI.

• Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

En €	Résultat avant impôt	Participation	Impôt dû	Résultat comptable
Résultat courant	2 067 198		432 825	1 634 373
Résultat exceptionnel	441 701			441 701
Total	2 508 900	217 240	432 825	1 858 835

V - Autres informations

• Engagements Hors bilan

En €	Sûretés personnelles	Autres	Total engagements donnés	*Dont parties liées*	Total engagements reçus	*Dont parties liées*
Cautions de soumission						
Bonne exécution	167 136		167 136		20 05	
Restitutions d'avance	6 415 975		6 415 97		5 81	
Retenues de garanties	12 171 424		12 171 424		1 059 58	
Paiement à terme des sous-traitants	610 718		610 718		1 377 86	
Paiement à terme des fournisseurs						
Autres (dont garanties de maison-mère)	164 522		164 522		4 069	
Sous-total engagements sur marchés	**19 529 775**		**19 529 775**		**2 467 388**	
Autres (hypothèques, nantissements...)						
Crédit bail et locations financements						
Garanties solidaires des associés des sociétés de personnes						
Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière		1 141 771	1 141 771			
Total engagements donnés	**19 529 775**	**1 141 771**	**20 671 546**			
Total engagements reçus					**2 467 388**	

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière ont été déterminés selon la méthode préconisée par l'IFRIC et en retenant les éléments suivants pour le calcul :

	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	3,20%	3,25%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des salaires (hors inflation)	3,00%	3,00%

Table de mortalité : Insee 15-17 H/F

• Information sur la fiscalité différée ou latente

Les accroissements et allégements de la dette future d'impôts provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges se présentent comme suit :

Accroissement de la dette future d'impôts :

En €	Base	Montant de l'impôt (taux normal)
Amortissements dérogatoires	648	162
Autres		
Total accroissement de la dette future d'impôts	**648**	**162**

Allégement de la dette future d'impôts

En €	Base	Montant de l'impôt (taux normal)
Provisions pour pertes à terminaison	266 000	66 500
Provisions de restructuration		
Provisions pour Organic	116 135	29 034
Provisions pour risque financier		
Provisions pour participation des salariés	201 934	50 483
Autres provisions temporaires non déductibles		
Déficits reportables fiscalement		
Total allégement de la dette future d'impôts (b)	**584 069**	**146 017**

Total allégement de la dette future d'impôt (créance nette future d'impôt)

Total (b) - (a)	**583 420**	**145 855**

Exercice	Taux normal
2022	25,00%
2023	25,00%

• Engagements relatifs aux contrats de crédit bail

Immobilisations prises en crédit-bail :

Postes du bilan en €	Coût d'entrée	Dotation aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains				
Construction				
Installations techniques, matériel et outillage		*NEANT*		
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Total engagements				

Engagements de crédit-bail :

En €	Redevances payées		Redevances restant à payer			
	De l'exercice	Cumulées	1 an au +	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total
Terrains						
Construction						
Installations techniques, matériel et outillage		*NEANT*				
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Total						

• Montant des rémunérations allouées aux dirigeants

La rémunération allouée aux organes de direction n'est pas communiquée car cela reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

• Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen se répartit comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Ingénieurs et cadres	56	57
Agents de maîtrise et techniciens	112	112
Ouvriers	262	257
Total	**430**	**426**

• Identité des sociétés consolidantes

VINCI CONSTRUCTION SAS : RCS Nanterre 348 866 260 - 1973 boulevard de la Défense - 92000 Nanterre
VINCI SA : RCS Nanterre 552 037 806 - 1973 boulevard de la Défense 92000 Nanterre

• Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.

	Valeurs comptables des titres détenus (en €)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en €)	Observations
	Brute	Nette				
Filiales françaises (ensemble)						
Filiales étrangères (ensemble)						

• Informations sur les créances et dettes représentées par des effets de commerce

En €	31/12/2023
Créances clients	
Disponibilités	
Dettes fournisseurs	
Dettes sur immobilisations	
Total	

NEANT

• Litiges et arbitrages

Il n'existe à la connaissance de la société aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la société

• Changements comptables

Il est indiqué que la société a perçu 1 196 86 € au titre de l'allocation chômage partiel sur l'exercice. Cette aide publique a été comptabilisée en compte de transferts de charges

• Autres informations

Néant

• Evénements postérieurs à la clôture

"l'établissement Sogea Franche-Comté a quitté le périmètre de la société Sogéa Rhône Alpes le 01/01/2024 sous forme d'un apport partiel d'actif ; la branche apportée sera rattachée à la société Sogéa Environnement Bourgogne Franche-Comté